

RAPPORTEUR : Madame Nelly CASSAN-FAUX

**OBJET : Maison de Santé pluri-disciplinaire
Avenants n°1 des lots 2 et 3 aux marchés de travaux
Avenants n°2 des lots 1 et 9 aux marchés de travaux
Modification de l'Autorisation de Programme du 5 juillet 2012**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°11 du 5 juillet 2012, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'un marché à procédure adaptée, et à créer une autorisation de programme.

Par délibération n°15 du 23 mai 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer les avenants n°1 de travaux supplémentaires des lots 1,4,5,7,9 et 10.

Le montant initial des marchés de travaux s'élevait à 733 516,92 € TTC pour les 10 lots .

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires pour un montant de 23 287,91 € HT soit 27 852,34 € TTC d'où une augmentation globale des marchés de 4,88% et concernent notamment :

- Le lot 1 maçonnerie : démolition des marches extérieures existantes, création d'une marche supplémentaire pour tenir compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, réalisation de tranchées dans la cour pour la motorisation du portail,*
- Le lot 2 ravalement de façades : réalisation de travaux complémentaires de remplacement de pierre de tuffeau dus au très mauvais état de la façade Nord*
- Le lot 3 menuiserie extérieure aluminium : fourniture et pose de gâches électriques sur les deux portes principales d'entrées afin de répondre aux exigences de sécurité non prévues à la passation des marchés.*
- Le lot 9 électricité / ventilation : fournitures et pose d'interphones extérieurs équipés de commandes individuelles pour le déverrouillages des portes d'entrées de chaque bureau intérieur afin de répondre aux exigences de sécurité non prévues à la passation des marchés.*

Le montant final de l'opération s'élève à 865 000 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme.

* * * * *

VU l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants,

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération n° 10 du conseil municipal du 29 septembre 2011 relatif au financement du projet de la maison de santé pluridisciplinaire,

VU la délibération n° 11 du conseil municipal du 5 juillet 2012 relative à la signature des marchés de travaux, au financement du projet et à la création d'une autorisation de programme,

VU la délibération n° 15 du conseil municipal du 23 mai 2013 relative à la signature des avenants n°1 des lots 1,4,5,7,9 et 10 aux marchés de travaux,

Commune de CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 4 juillet 2013****n° 17****page 2/2**

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés de travaux,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier en conséquence l'autorisation de programme,

Le Conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer les avenants n°1 et 2 aux marchés correspondants pour les montants indiqués ci-dessous.

Lots	Entreprises	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Montants avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Montants avenants n°2 T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation
1 – maçonnerie	VEDIER	52 934,04 €	2 735,97 €	3 276,44 €	58 946,45 €	11,36%
2 – ravalement de façade	ART DE BATIR	236 642,61 €	18 278,07 €		254 920,68 €	7,72%
3 – menuiseries extérieures aluminium	SARL ROBIN	40 886,04 €	2 472,72 €		43 358,76 €	6,05%
9 – électricité / ventilation / courant faible	LUMELEC	67 849,65 €	5 500,05 €	3 555,11 €	76 904,81 €	13,34%
Montant total avenants n° 1et 2 TT			28 986,81 €	6 831,55 €	434 130,70 €	4,88%

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 12/2315/P1057/5500.

- de modifier l'autorisation de programme pour financer l'opération de réhabilitation de l'ancienne école Krebs pour un montant de 865 000 € TTC.

AUTORISATION DE PROGRAMME			865 000 €
	CP 2012	CP 2013	TOTAL (TTC)
Dépenses	350 000 €	515 000 €	865 000 €
Recettes			
Subventions	50 000 €	397 588 €	447 588 €
Autofinancement	300 000 €	117 412 €	417 412 €
Total recettes	350 000 €	515 000 €	865 000 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous-préfecture, le 08/07/2013, n° 5010
Publié au siège de la mairie, le 09/07/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER